

## Modalités d'attribution des subventions

### Volet volontariat ESC51- Corps européen de solidarité

### Round 2 de sélection – 2023

#### A noter :

*Comme précisé dans le [Guide du programme 2023](#), seules les organisations détentrices d'un label de qualité "Chef de file" peuvent demander un financement dans le cadre de projets de volontariat.*

Les demandes de financement sont fondées sur les activités inscrites au préalable dans le plan stratégique de l'organisation et qui a été approuvé au cours de la procédure d'évaluation pour l'obtention du label de qualité pour l'organisation « Chef de file ». Par conséquent, **une description détaillée des activités prévues n'est pas requise pour la soumission** d'une demande de subvention.

À la place, les organisations devront indiquer le nombre d'activités et le nombre de participants planifiés par type d'activités (individuelles ou équipes de volontaires) ainsi que les priorités thématiques couvertes par les activités visées. Si l'organisation souhaite introduire une **demande de frais exceptionnels** (frais réels non couverts par les forfaits prévus et listés dans le guide du programme), **l'organisation devra préciser les montants souhaités par catégorie de frais et fournir une justification de son estimation. Un classement par ordre de priorité pour chaque activité est également demandé dans le formulaire, ce classement sera pris en considération par le BIJ dans le calcul du montant de la subvention.**

**Pour le Round 2 de l'appel 2023**, Le calcul du montant de la subvention se fera sur la base des critères suivants :

- le budget total disponible à attribuer;
- le budget estimé par l'Agence nationale pour les activités demandées;
- Le montant de la subvention minimale qui est fixé à 14 000 euros
- Le score total obtenu par l'organisation lié à la performance incluant:
  - Le score obtenu pour la demande de label de qualité « Chef de file » (pondération 80%)
  - Les priorités stratégiques et domaines thématiques couverts par les activités planifiées et la proportion des jeunes avec moins d'opportunités dans les activités (pondération 20%)
- L'ordre de priorité indiqué pour chaque activité dans la demande de subvention

**Vous trouverez le budget total disponible et sa répartition par critère en Annexe 1 de ce document.**

#### MÉTHODOLOGIE

Le BIJ estimera le budget nécessaire à la mise en œuvre des activités demandées par chaque organisation sur la base des coûts unitaires définis dans le Guide du Programme et des données historiques sur les subventions accordées pour des activités similaires.

**Chaque organisation candidate recevra un montant de 14.000 € (subvention minimale)** sauf si le budget estimé par le BIJ est inférieur à ce montant<sup>1</sup>.

Les demandes de subvention dont le montant estimé est inférieur à la subvention minimale seront financées à 100%.

Pour les demandes avec un budget estimé supérieur à la subvention minimale, le BIJ calculera un montant additionnel qui tiendra compte des critères suivants:

- **Le score obtenu pour la demande de label de qualité pour organisation chef de file** (80% du scoring total)
- **Les priorités stratégiques et domaines thématiques couverts par les activités visées** par la demande (20% du scoring total).

Les priorités retenues par le BIJ sont celles mentionnées dans le Guide du programme 2023 ainsi qu'un indicateur additionnel lié à la priorité inclusion comme suit:

- Inclusion & Diversité
- Transformation numérique
- Protection de l'environnement, développement durable et action pour le climat
- Participation à la vie démocratique
- Proportion des jeunes participants avec moins d'opportunités dans les activités planifiées

Le budget alloué à la performance sera réparti entre les organisations demandeuses en fonction de leur score total.

Le BIJ répartira ensuite le solde du budget entre les différentes demandes de subvention afin de garantir la qualité et la faisabilité des activités. Les objectifs de chaque demande seront ajustés en fonction du budget total octroyé au cours des différentes phases d'attribution.

Si des frais exceptionnels sont approuvés, ces montants seront ajoutés à la subvention totale accordée.

Un pot de réserve est également disponible pour permettre aux organisations bénéficiaires d'introduire une demande de frais exceptionnels non prévus au moment de la demande de subvention et ce endéans les 12 mois suivant la signature de la convention. Pour en savoir plus veuillez consulter **la rubrique dédiée au budget disponible [ici](#) dans la section « Documents utiles ».**

### **A noter**

Les organisations "Chef de file" disposent d'une **grande flexibilité** quant à **l'utilisation du budget accordé et la mise en œuvre des activités** pour autant qu'elles respectent le cadre de leur plan d'activités approuvé par le BIJ et les règles énoncées dans le Guide du programme.

---

<sup>1</sup> L'objectif de la subvention minimale est de permettre à toutes les organisations de mettre en œuvre un nombre suffisant d'activités et de progresser vers les objectifs fixés dans leur plan d'activités.

**A noter**

À l'avenir, le BIJ prendra en compte dans le calcul de la subvention les tendances des années précédentes en matière d'utilisation du budget des organisations candidates et de la mesure dans laquelle l'organisation évolue vers les objectifs fixés dans son plan d'activités approuvés par le BIJ.

**Il est donc important de fixer des objectifs réalistes.** Néanmoins, le BIJ ne se conformera pas à une analyse purement quantitative du nombre d'activités et de participants atteints, **l'attention sera davantage portée sur la qualité de mise en œuvre des activités en ce compris la qualité du rapport final soumis et les résultats des éventuels contrôles réalisés liés au(x) Label(s) de qualité et aux activités mises en œuvre.**

## ANNEXE 1

### Règles d'attribution budgétaire - Corps européen de solidarité

#### ESC51- Volontariat

<b>Agence Nationale</b>	Bureau International Jeunesse – Belgium- FR Code Agence nationale : BE04
<b>Année de l'appel</b>	<b>2023- Round 2</b>

<b>Budget total disponible</b>	Au moins 349.362,70 €
--------------------------------	-----------------------

Le budget est réparti par critère d'attribution comme suit:

<b>Subvention de base (subvention minimale)</b>	Au moins 94.328,00 €
<b>Performance qualité &amp; priorités politiques &amp; domaines thématiques</b>	Au moins 244.554,07 €

<b>Frais exceptionnels</b>	10.480.88 €
----------------------------	-------------

<b>Minimum grant</b>	Chaque organisation demandeuse recevra un montant minimum de: <b>14.000 EUR</b>
	Méthode: chaque organisation candidate reçoit le montant minimum. Les demandes de subvention dont le montant estimé est inférieur à la subvention minimale seront entièrement financées.
<b>Maximum grant</b>	Chaque organisation demandeuse recevra un montant maximum de : Pas applicable